FR - 1 34-92 B

Coste
FRC
14705

DISCOURS

Prononcé dans le Conseil des Trois-Ordres Réunis, au Conseil Municipal ordinaire de la Ville de Marseille, le 18 Juillet 1789, & publié à la demande qui en a été faite.

Messieurs,

Si les Citoyens invités aujourd'hui à ce Conseil étoient capables d'y porter des idées de haine ou de ressentiment, ils ne manqueroient pas, peut-être, de dire qu'on eût à se tirer soi-même d'embarras dans ces temps de calamité, puisqu'on desiroit tant de les voir éloignés dans des circonstances qu'on croyoit plus heureuses. Loin de nous, & bien loin de nous ces petites animosités incompatibles avec le véritable Patriotisme. Des sentimens plus doux nous pénétrent, & si nous avons à faire une comparaison de notre position présente, c'est de nous regarder comme des Frères que des dissensions domestiques avoient dispersés, & que le malheur commun réunit au sein de la famille.

La nouvelle allarmante que nous avons reçue, (1)

(1) Cette terrible nouvelle portoit que M. Necker avoit

THE NEWBERRY
LIBRARY

nous conduit à porter nos craintes auſſi loin qu'elles peuvent aller. L'incertitude où nous ſommes des événemens terribles qui peuvent en avoir été les ſuites, doit même jetter l'épouvante & la conſternation dans les eſprits les plus ſages ; & je penſe, Meſſieurs, que dans cet état de perplexité nous ne devons pas perdre notre temps à entaſſer des conjectures & des ſuppoſitions, mais que nous devons au contraire conſulter ce que la raiſon & le Patriotiſme inſpirent ordinairement dans des circonſtances pareilles à celles où nous nous trouvons.

Des événemens beaucoup moins conſidérables que ceux dont il s'agit ont ſouvent entraîné la perte des Empires. L'amour que nous avons pour notre Patrie commune doit nous guider ſur le choix des moyens que nous avons à prendre pour prévenir ce dernier des malheurs, autant qu'il dépendra de notre zèle & de nos forces.

Sur cette conſidération il me ſemble, Meſſieurs, que ſans nous arrêter, pour le moment, à cette queſtion qui ſe préſente d'abord ; ſavoir, ſi nous ſommes légalement ou illégalement aſſemblés, notre première détermination doit être de nous mettre en état de défenſe comme ſi nous étions en guerre, afin que ſous la ſage conduite de MGR. LE COMTE DE CARAMAN, nous puiſſions maintenir le bon ordre intérieur & nous tenir prêts à repouſſer une invaſion étrangère, qui pourroit fort bien être tentée quoique rien ne l'annonce encore.

été enlevé, que M. de Mirabeau étoit aſſaſſiné, que quarante autres Députés des Communes avoient été mis aux fers, qu'on avoit vu trois quartiers de Paris incendiés, & qu'il ſe faiſoit un maſſacre horrible dans cette Capitale.

Il ſeroit peut-être prudent de commencer à ne plus borner le ſervice des Patrouilles Bourgeoiſes à la nuit ſeulement, mais de l'établir encore pour le jour. Si ces principes ſont accueillis par l'honorable Conſeil ; nous n'avons pas du temps à perdre ; il faut ici nous occuper du détail de nos démarches. Conduites avec ſageſſe, elles nous feront triompher des tentatives ennemies s'il y en a ; il eſt à croire même qu'elles les préviendront, & dans tous les événements poſſibles, il nous ſera infiniment glorieux d'avoir déployé notre zèle pour la conſervation de nos Compatriotes, pour celle de nous tous & pour que cette Ville de Marſeille ne ſoit jamais détachée de l'Empire des Lys, auquel elle ſera toujours conſiſter ſon bonheur d'appartenir.

Signé, à la demande du Conſeil & dépoſé ſur le Bureau.

M. BLANC-GILLI, Electeur du Tiers Etat.

40